



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 23 septembre 2021

L'assemblée est convoquée le jeudi 23 septembre 2021 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 24 juin 2021 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Préavis N° 5/21 relatif à l'obtention par la municipalité d'une autorisation générale de plaider ;
4. Préavis N° 6/21 relatif à l'obtention par la municipalité des autorisations générales ;
5. Préavis N° 7/21 relatif à l'obtention par la municipalité d'une autorisation pour les legs, dons et successions ;
6. Préavis N° 8/21 accordant à la municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles ;
7. Préavis N° 9/21 relatif à l'adhésion de la commune de Bassins à l'association "Harmonie d'alpages" ;
8. Propositions individuelles ;
9. Divers.

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Gillian Béchet et Rémy Damond, le secrétaire est Karim Donnet.

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers. 6 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité est de 18 voix.

Le président propose de rajouter tout au début l'approbation du PV de l'assemblée du 22 juin 2021.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2021 ;

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté à l'unanimité.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 24 juin 2021 ;

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau

Le président annonce que le conseil compte un nouveau papa en la personne de Germain Treboux, père du petit Arthur et le félicite sous les applaudissements des conseillers.

Ont été nommées Cécile Martini et Christine Devinenti membres et Laure Treboux suppléante à l'AISE. Nous avons aussi nommé Christine Devinenti suppléante à l'ORPC.

Nous vous avons envoyé la liste des membres du conseil avec toutes leurs coordonnées (qui est un document réservé à l'interne du conseil), nous vous prions de contrôler vos coordonnées et de nous informer des erreurs



possibles. Nos excuses à Monsieur Sandry Barraud que notre secrétaire avait appelé *Madame* dans les courriers.

Il reste le président de la déchetterie et de la sécurité routière à nommer, nous espérons que cela se fera.

Nous avons besoin de vos coordonnées bancaire ou postale pour le versement des indemnités de fin d'année, vous pouvez envoyer à notre secrétaire Karim qui, une fois toutes récoltées, les donnera au bureau communal.

Encore une chose, je demande aux commissions de faire le nécessaire pour rendre les rapports signés au minimum 10 jours avant la date du prochain conseil. Il y a un nouveau bureau, une nouvelle municipalité et j'aimerais que l'on parte sur de bonnes bases.

Pour la municipalité

Les communications sont annexées à ce procès-verbal.

Notre syndique indique ensuite que les préavis 5 à 8 permettent à la municipalité d'agir à la place du conseil dans divers secteurs, ceci afin de pouvoir réagir plus rapidement et de faciliter son travail. Ces autorisations sont demandées en début de législature avec une limite des montants concernés.

3. Préavis N° 5/21 relatif à l'obtention par la municipalité d'une autorisation générale de plaider ;

4. Préavis N° 6/21 relatif à l'obtention par la municipalité des autorisations générales ;

5. Préavis N° 7/21 relatif à l'obtention par la municipalité d'une autorisation pour les legs, dons et successions ;

6. Préavis N° 8/21 accordant à la municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles ;

Tous les préavis 5 à 8 sont acceptés par 33 oui et 1 abstention après lecture des conclusions des rapports de la commission des finances, sans opposition.

Les rapporteurs étaient : Gian-Reto Gotsch pour le 5/21, Claudia Witte pour le 6/21, Stéphane Martin pour le 7/21, Gian-Reto Gotsch pour le 8/21

7. Préavis N° 9/21 relatif à l'adhésion de la commune de Bassins à l'association "Harmonie d'alpages" ;

Cécile Martini ouvre la discussion en demandant si l'argent des cotisations servira en premier lieu à la promotion des projets, et si oui, on avait déjà des projets de pub.

Sonia Pittet lui répond qu'on doit ce soir approuver notre adhésion. Par la suite, l'association assurera la promotion des projets. Pour Bassins, trois chalets pourraient être concernés et répondent aux critères, ce qui générera une plus-value. Plusieurs communes ont déjà adhéré à cette association.

Il n'est pas exclu que la commune demande aux amodiateurs une participation financière à ces cotisations.

Le but est de pouvoir toucher des subventions complémentaires à celles des Améliorations Foncières (AF) qui pourraient atteindre 50% des dépenses.

François Martignier s'enquière des conséquences pour la réfection du toit de la Bassine. Est-ce que ces subventions viendront en complément des AF ?

Bernard Treboux lui rappelle qu'on vote ce soir sur l'acceptation des statuts et non sur les détails des éventuels projets.

Sonia Pittet complète en soulignant que cela concerne les plus-values apportées pour la production du



gruyère d'alpage et la création d'un point de vente digne de ce nom. On parle ici de favoriser le côté promotion commercial et touristique.

Olivier Ramel demande à quoi va servir l'association en définitive.

Notre syndique précise que l'association pourra intervenir de manière globale et faire des demandes concrètes pour tout un secteur.

Denis Currat précise que c'est un point de passage obligatoire pour faire aboutir des projets et toucher des subventions.

Marc Mazzariol rajoute que la totalité des projets pourrait atteindre 21 millions, dont environ 5 pour la dizaine de chalets retenus.

La discussion est close et le préavis mis au vote. Il est approuvé par 31 voix, 2 abstentions et 1 refus.

Sonia Pittet remercie l'assemblée pour l'acceptation de tous les préavis proposés ce soir.

8. Propositions individuelles ;

Aucune proposition écrite n'est parvenue au bureau du conseil.

9. Divers.

Alexandre Barde souhaiterait que la commune exploite encore mieux la salle communale afin d'en augmenter les revenus, par de nouvelles locations par exemple. Nathalie Guignard-Pidoux dit que c'est le but de la municipalité et qu'ils sont également en train de revoir les tarifs.

Olivier Ramel souhaite des précisions quant aux travaux sur le parking de la salle. Denis Currat lui répond qu'un accord avait été trouvé par l'ancienne municipalité avec Romande Energie pour entreposer du matériel de chantier. Cette occupation prendra fin prochainement.

La séance est levée à 21h 30.

Bernard Treboux
Président du conseil



Karim Donnet
Secrétaire